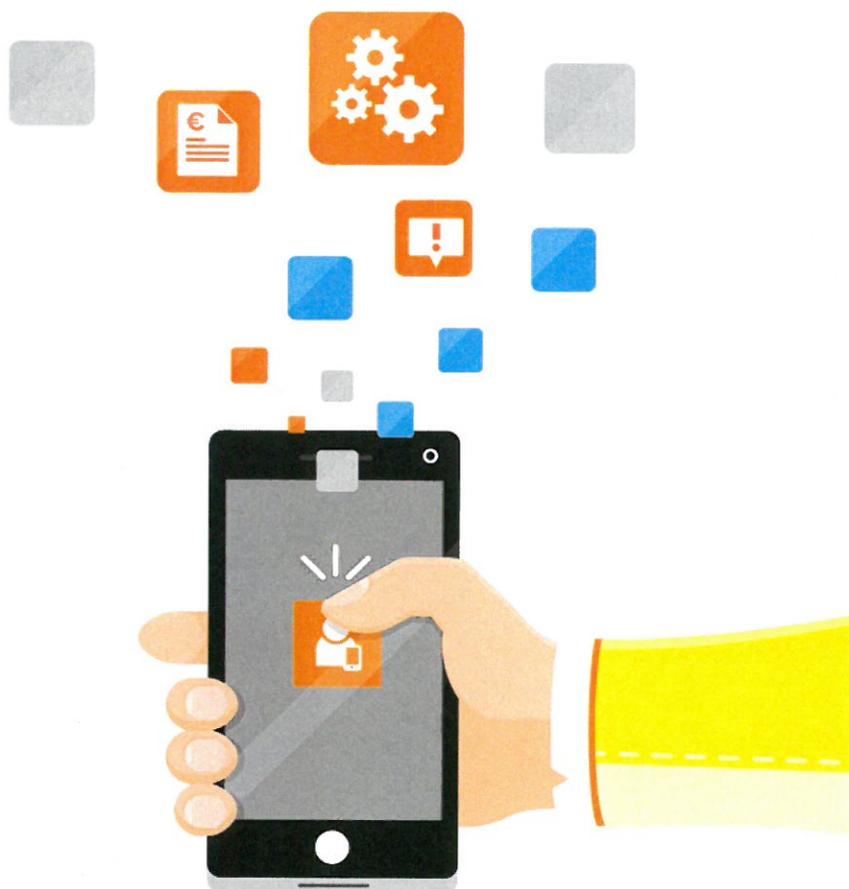


## Dossier d'information

# Modification d'une antenne dans votre commune



**Code Site** : 00083429W12-20

**Adresse du site** : 33 avenue du Général de GAULE tour n°4 hlm  
emmaus

**Commune** : 95310 SAINT-OUEN-L'AUMONE  
16/10/2020

# Sommaire

Synthèse et motivation du projet  
d'Orange

Page 03

Description des phases de déploiement

Page 05

Adresse et coordonnées de  
l'emplacement de l'installation

Page 06

Plan du projet

Page 07

Caractéristiques d'ingénierie

Page 08

Déclaration ANFR

Page 10

Autorisations requises

Page 12

Calendrier prévisionnel

Page 12

Vos contacts

Page 12

Annexes

Page 14

Documents élaborés par l'Etat

Page 15

Vous trouverez dans ce dossier d'information élaboré et transmis conformément à la LOI n° 2015-136 du 9 février 2015 relative à la sobriété, à la transparence, à l'information et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques (publiée au JORF n°0034 du 10 février 2015), les réponses aux éventuelles questions que vous pourriez vous poser : ce qui est à l'origine de ce projet, les étapes qui vont conduire à sa réalisation et les données techniques de l'installation.

Comme pour toutes implantations d'antennes relais, Orange s'engage dans le cadre du présent projet, à respecter les valeurs limites réglementaires d'exposition du public aux champs électromagnétiques.

Dossier d'information

# Modification d'une antenne dans votre commune



**Code Site** : 00083429W12-20

**Adresse du site** : 33 avenue du Général de GAULE tour n°4 hlm  
emmaus

**Commune** : 95310 SAINT-OUEN-L'AUMONE

16/10/2020

# Sommaire

Synthèse et motivation du projet  
d'Orange

Page 03

Description des phases de déploiement

Page 05

Adresse et coordonnées de  
l'emplacement de l'installation

Page 06

Plan du projet

Page 07

Caractéristiques d'ingénierie

Page 08

Déclaration ANFR

Page 10

Autorisations requises

Page 12

Calendrier prévisionnel

Page 12

Vos contacts

Page 12

Annexes

Page 14

Documents élaborés par l'Etat

Page 15

Vous trouverez dans ce dossier d'information élaboré et transmis conformément à la LOI n° 2015-136 du 9 février 2015 relative à la sobriété, à la transparence, à l'information et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques (publiée au JORF n°0034 du 10 février 2015), les réponses aux éventuelles questions que vous pourriez vous poser : ce qui est à l'origine de ce projet, les étapes qui vont conduire à sa réalisation et les données techniques de l'installation.

Comme pour toutes implantations d'antennes relais, Orange s'engage dans le cadre du présent projet, à respecter les valeurs limites réglementaires d'exposition du public aux champs électromagnétiques.